

**Année Scolaire 2018– 2019**

● **MON COMPTE**

Toutes les informations, sur le site internet : [www.laval.fr](http://www.laval.fr)

- \*Votre compte doit être approvisionné à l'avance pour pouvoir bénéficier des activités suivantes :  
(pause méridienne, accueil du matin, temps d'activités périscolaires (TAP), accueils de loisirs, multi-accueils petite enfance).
- \*Votre compte est ensuite débité au fur et à mesure que votre enfant participe à une de ces activités.

● **APPROVISIONNEMENT DU COMPTE**

> [Sur le site : www.laval.fr](http://www.laval.fr)

> Dans les lieux suivants

**CENTRE ADMINISTRATIF MUNICIPAL ( service régies ) :**

Le lundi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30 - Du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30 - Le samedi de 8H00 à 13H00

**MAISONS DE QUARTIERS :**

- \* **Le Pavement** : 72 rue du Pavement - les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00 et les mercredis de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30
- \* **St Nicolas** : 4 rue Drouot - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 18H00
- \* **Bourny** : 42 place de la Commune - du lundi au vendredi de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H30 sauf mercredi matin.

**MULTI-ACCUEILS PETITE ENFANCE :** Tom pouce – Les 3 pommes – Pain d'épices

l'oiseau flûte - tistou – à tire d'aile - l'île aux épices

● **PAIEMENT**

- \* paiement en ligne. Noter sur internet : [monlaval.fr](http://monlaval.fr)
- \* chèque (à l'ordre du trésorier du pays de Laval)
- \* espèces
- \* tickets CAF et MSA (uniquement au centre administratif municipal, auprès du service régies).
- \* carte bancaire (uniquement au centre administratif municipal, auprès du service régies)
- \* CESU (multi-accueils petite enfance – accueil périscolaire matin et TAP).

● **CONSULTATION DU COMPTE**

Noter sur internet : [monlaval.fr](http://monlaval.fr)

ensuite noter votre identifiant et votre mot de passe puis, en bas de page sur : consulter / recharger mon compte

● **DOSSIERS QUOTIENTS FAMILIAUX**

Suite à la réforme de la CAF, la révision du quotient familial s'est effectuée automatiquement au 1er février 2018

● **DOCUMENTS A PRESENTER POUR LES FAMILLES NON ALLOCATAIRES CAF :**

Avis d'imposition ou de non-imposition 2017 (revenus 2016) et dernier avis des prestations familiales perçues (ex : MSA)

● **OU SE PRESENTER**

**Centre Administratif Municipal - Service Etat civil – Population : place du 11 novembre**

le lundi de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

du mardi au vendredi de 8H00 à 17H30

le samedi de 8H00 à 13H00

**C.C.A.S. - Antenne Saint-Nicolas : 4, rue Drouot**

le lundi, mardi et jeudi : de 9H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H30

le vendredi : de 9H00 à 12H00

## GRILLES TARIFAIRES APPLICABLES AU 01/09/2018

### GRILLES QUOTIENTS FAMILIAUX VALABLES : DU 01/02/2018 AU 31/01/2019

Code	Quotients Familiaux valable du 01/02/2018 au 31/01/2019		TARIFICATION A COMPTEUR DU 01/09/2018		
			MATERNELLE ET ELEMENTAIRE		
			PAUSE MERIDIENNE	ACCUEIL MATIN	TEMPS D'ACTIVITES PERISCOLAIRES
1	0	508	1,35	0,46	0,23
2	509	639	1,90	0,46	0,23
3	640	891	2,60	0,61	0,44
4	892	1146	3,35	0,61	0,44
5	1147	1399	4,00	1,12	0,72
6	1400	1655	4,45	1,48	0,86
7	1656	2101	4,75	1,48	0,86
8	Supérieur à 2101		5,15	1,48	0,86
NON-LAVALLOIS			5,40	1,94	1,00

Délibération du 25 juin 2018 n° S 486-VQ 3 et 4 Tarifs : Restauration scolaire et prestations périscolaires.

Code	Quotients Familiaux valable du 01/02/2018 au 31/01/2019		TARIFICATION A COMPTEUR DU 01/09/2018					
			ACCUEILS DE LOISIRS					
			ANIMATION 1/2 JOURNEE SANS REPAS  vacances scolaires et mercredis	ANIMATION 1/2 JOURNEE AVEC REPAS  les mercredis d'école LAVAL	ANIMATION 1/2 JOURNEE AVEC REPAS  mercredis d'école HORS LAVAL*	ANIMATION JOURNEE SANS REPAS  vacances scolaires	ANIMATION JOURNEE AVEC REPAS  vacances scolaires	Camps
1	0	508	1,07	2,70	12,50	1,43	3,05	6,32
2	509	639	1,38	3,55	12,50	2,09	4,25	8,21
3	640	891	1,84	4,70	12,50	2,81	5,65	10,46
4	892	1146	2,45	6,05	12,50	3,57	7,15	15,25
5	1147	1399	3,21	7,45	12,50	5,05	9,25	18,77
6	1400	1655	4,13	8,80	12,50	6,22	10,85	23,51
7	1656	2101	5,20	10,15	12,50	7,55	12,45	26,88
8	Supérieur à 2101		6,43	11,75	12,50	9,03	14,30	28,92

\* uniquement pour les enfants scolarisés à Laval

Délibération du 25 juin 2018 n° S 486-VQ 4 Tarifs des prestations péri extra scolaires

NB : enfants ayant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas complet : - 40 %  
 enfants ayant une contre-indication alimentaire formelle. La famille doit fournir un panier repas adapté : - 15 %  
 enfants non-lavallois inscrits en ULIS bénéficient des tarifs Lavallois du code 1 à 8.